Machine à écrire « EMPIRE ». 375 frs. 7, rue Chats-Bossus, Lille. Dem. catalogue. 21893—4740

Pour les voyages à la mer, la fabrique d'articles de voyage **Soyez père**, à Lille, met en vente un choix immense de grande malles, caisses à robes ou à chapeaux. La Maison se charge des réparations. 44083

Croix. — *Réunion du Conseil municipal.* — Les membres du Conseil municipal sont convoqués vendredi prochain, 4 huit heures et demie, pour la session de mai. Voici l'ordre du jour de cette importante séance :

1er Service vicinal, budgets. — 2e Chemins ruraux, réception de salubre. — 3e Service des eaux, receptions. — 4e Id., changement au tarif. — 5e Contributions des bâtiments communaux. — 6e Cantines scolaires, commission. — 7e Id., autorisation de traiter de gré à gré — 8e Affaire Cateile, convention.

9e Enlèvement des boues, marché de gré à gré. — 10e Rue du Rez, reconnaissance. — 11e Etoile rue Kleber, emprunt. — 12e Chemin de la Marlellerie n° 112. — 13e Hospice, compte de gestion. — 14e Fabrique de l'église, Id. — 15e Bureau de bienfaisance, demande de subvention. — 16e Id., nomination d'un membre. — 17. Commune, compte de gestion. — 18e Id., compte administratif. — 19e Id., budget supplémentaire. — 20e Questions diverses. — 21e Soutiens de famille.

— *Un homme blessé par un cycliste.* — Mardi dernier, vers 7 heures 1/2 du soir, M. Beudringhien, boulanger, rue de l'Amiral Courbet, passant Grand'Place, à Croix, quand il fut interpellé par un de ses amis, il voulut aussitôt le rejoindre, mais en traversant la rue il fut soudain heurté et renversé par un cycliste qui passait sur sa machine. Le boulanger fut relevé avec une double fracture au pied droit. Le vélocipédiste se nomme Quivy et demeure rue de Babylone, à Roubaix. Il affirme avoir fait usage des signaux d'avertissement; M. Baedringhien au contraire soutient n'avoir rien entendu. Quoi qu'il en soit, l'accident est assez grave puisqu'il nécessitera un repos pour la victime pendant près de trois mois.

Wasquehal. — *Réunion de Commis en municipale.* — La commission municipale des finances se réunira, à la mairie, aujourd'hui jeudi, à sept heures du soir, pour élaborer ses budgets additionnel de 1898 et primitif de 1899 et examiner les diverses questions figurant à l'ordre du jour de la session ordinaire de mai du Conseil municipal qui a lieu dimanche prochain, 5 juin.

— *La ducasse.* — C'est dimanche prochain, 5 juin, qu'a lieu la ducasse annuelle de la commune de Wasquehal.

Lys-lez-Lannoy. — *Fanfare municipale.* — Les sociétaires et membres de la commission sont invités à se rendre jeudi soir, à huit heures, au siège de la société pour l'acceptation définitive de l'uniforme. Présence indispensable.

Hem. — *La ducasse et les carrousels.* — On sait que dimanche prochain aura lieu la ducasse communale. Ce jour-là aura lieu le carrousel monté dont nous avons déjà donné le programme.

Le lendemain lundi aura lieu, dans l'après-midi, un carrousel vélocipédique. Les prix seront les suivants : 1er, 25 francs, 2e, 20 ; 3e, 15 ; 4e, 10 ; 5e, 5 ; 6e, 5 ; 7e, surprise.

Aussitôt après aura lieu un carrousel monté, dont les prix seront de 40, 25, 15 et 10 francs. Le règlement sera le même que celui du carrousel de la veille. L'inscription et la réunion des cavaliers aura lieu à 3 heures au Petit-Lannoy, à l'estaminet de « Ma Campagne ».

Ascq. — *Le festival du 5 juin.* — C'est dimanche prochain qu'a lieu le grand festival d'harmonie, fanfares, orphéons et trompettes, organisé par la Philharmonique d'Ascq et la commission municipale des fêtes.

Voici le programme de cette fête musicale :

Dimanche 5 juin : A 11 heures, réception à la mairie des sociétés étrangères ; à 3 heures, organisation du cortège et revue des sociétés ; à 3 heures 1/2, défilé ; à 4 heures, concerts sur les kiosques, tir à la cible chinoise pour les compagnies de sapeurs-pompiers et d'anciens militaires. A 8 heures 1/2, grand bal avec orchestre à l'estaminet de la mairie sur la Place communale.

Lundi 6 juin, à 5 heures, concert par la Philharmonique d'Ascq ; distribution des prix et primes.

Le concours de cinquante-six sociétés est déjà assuré pour ce festival qui semble devoir obtenir le plus grand succès.

Annappes. — Une récompense vient d'être accordée par la société protectrice des animaux à M. Elevé, instituteur communal, pour son enseignement.

VENDRE DU BON
VENDRE BEAUCOUP
VENDRE BON MARCHÉ

Telle est la devise de la grande laiterie d'Oostcamp qui vend en ce moment son délicieux beurre **3,10** le kilog.

A ce prix tout le monde peut en manger.

Rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

LE MEILLEUR LAXATIF

à employer en tous temps est assurément la **Pilule Suyonneuse Boissy**. En s'émulsionnant dans l'intestin, elle agit très doucement sans occasionner ni coliques ni tranchées, aucune irritation ne persiste donc après son effet. Les personnes souffrant de l'estomac et du foie se trouveront bien de son usage. La boîte : **2 francs**, Pharmacie Delabaere, 31, rue d'Inkermann, Roubaix. 26135

ŒUFS FRAIS, 13, rue du Bois, 13.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
depuis 3 fr. le cent. — IMPRIMERIE ALFRED REBOUX
AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La *Petite Feuille catholique* est distribuée gratuitement chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les personnes amies qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priées d'en informer par écrit le gérant M. I. Duquenne, 71, Grande-Rue.

Tante Rosalie reçoit chaque jour des lettres nombreuses des lectrices du *Journal de Roubaix*, demandant des recettes déjà publiées. On trouvera à notre librairie, **Grande-Rue, 71**, toutes les recettes et conseils parus dans notre journal et réunis en volumes. Prix du volume : **1 f. 75**. 35479

LA PUBLICITÉ

On ne saurait dire combien de fortunes colossales ont été conquises par l'emploi intelligent et large de l'annonce.

Chaussures Economie par laquité. — Cordonnerie de luxe Bouxom-Verecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix.

WATTRELOS

Violences graves. — Un habitant du Crétinier, le sieur Adolphe Goethals, demeurant rue Miribel, rencontra une de ses anciennes connaissances, la dame Decruynaere, à qui il demanda de renouer d'anciennes relations.

Comme celle-ci refusait, Goethals lui lança à l'œil gauche un coup si violent, qu'on considère l'organe comme perdu. L'œil est pour ainsi dire crevé.

Vol de draps. — Les époux Verlinde, du Sapin-Vert, sont l'objet d'une poursuite, sous l'inculpation de vol d'une paire de draps, au préjudice de la dame Pacck, née Clémence Robys, blanchisseuse, demeurant dans le même quartier.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

Les finances municipales (*1er article*). — Dans le cours de la séance du Conseil municipal de vendredi dernier, M. le Maire a déposé son compte administratif pour l'exercice 1897.

Comme les années précédentes nous analyserons ce document qui, au point de vue commercial, présente beaucoup d'intérêt.

Nous reprendrons d'abord les résultats généraux de l'exercice.

Les recettes ordinaires avaient été prévues au budget pour 3.358.581 fr. 29 c. : elles ont été réalisées pour 3.666.177 fr. 55 c. ; c'est donc une plus-value de 307.596 fr. 26 c.

Voici les chapitres qui ont plus particulièrement contribué à cette augmentation des ressources communales.

Le produit de l'octroi a dépassé les prévisions de 171.050 fr. 43 c. L'usine à gaz a donné 78.713 fr. 70 c. en plus, la condition publique 28.894 fr. 66 c., les droits de voirie 10.345 fr. 10 c. Les centimes se sont également accrus de 8.135 fr. 37 c., les droits d'abattoir de 3.242 fr. 07 c. et les locations aux foires et marchés de 3.148 fr. Nous ne citons que les chiffres principaux.

Les recettes extraordinaires, prévues pour 271.810 francs 71 c. ont atteint 236.658 fr. 44 c. soit 14.847 francs 73 c. de plus-value. Enfin les recettes supplémentaires ont donné une différence en plus de 4.751 fr. 85 : 1.717.447 fr. 43 c. au lieu de 1.712.696 francs 17 c.

Aux chapitres des dépenses ordinaires on trouve, au contraire, une différence en moins de 52.898 fr. 05 c. sur l'importance des crédits ouverts.

Les principales économies réalisées proviennent du service de la voirie, 2596 fr. 56 c. ; des frais de régie du conditionnement, 4053 fr. 81 c. ; du service des sapeurs-pompiers, 5767 fr. 36 c. ; de la subvention au Bureau de Bienfaisance, 0.133 fr 95 c.

Les dépenses extraordinaires ont été inférieures, de 25.893 fr. 42 c. sur les prévisions et les dépenses supplémentaires de 11.583 fr. 58 c.

En résumé l'exercice 1897 laisse un reliquat important de 39.185 fr. qui « est dû — dit M. le Maire — notamment à la progression de nos principales sources de recettes, telles que l'octroi, le conditionnement et le gaz.

» Mais — poursuit il — il serait imprudent de compter à l'avenir sur un résultat final de la même importance, surtout en présence de l'augmentation croissante de nos dépenses ordinaires. »

Réception de la société de gymnastique « la Jeunesse du Blanc-Seau ». — La société de gymnastique « la Jeunesse du Blanc-Seau » rentrait mercredi soir du concours de St-Etienne ayant remporté en division supérieure le 1er prix d'honneur en section le 1er prix de mouvement d'ensemble avec engins et plusieurs prix individuels.

Une affluence nombreuse s'était rendue à la gare pour applaudir les gymnastes et leur faire escorte.

A la gare, M. Dramais, secrétaire général de la mairie, souhaite la bienvenue aux vainqueurs qui descendent du train de sept heures. L'Harmonie du Blanc-Seau les salue de la *Marseillaise* et prend la tête du cortège, suivie de l'Union Tourquennoise, société de gymnastique municipale précédant les lauréats, chargés de bouquets et de couronnes, qui se dirigent vers l'Hôtel de Ville, où les attendent dans la salle des mariages MM. Lecomte, Diéval et Sénelar, adjoints ; Barbarie, Ch. et H. Cordan, Grau, Salembien, Duconombier, Glorieux, Dumortier, Cocheteux, Farvacque, conseillers municipaux.

Les gymnastes étant assemblés, M. Lecomte prononce le discours suivant :

« Monsieur, hier l'administration municipale avait l'honneur de féliciter l'orphéon « Les Trouvères, » qui revenait couvert de lauriers du concours de musique de Chauny.

» Aujourd'hui nous sommes heureux de vous offrir nos compliments pour les beaux succès que « La Jeunesse du Blanc-Seau » a obtenu à St-Etienne, où avait lieu la XXIVe fête fédérale de gymnastique, sous la présidence du premier magistrat de la République, M. Félix Faure, qui représente si dignement notre pays.

» Vous, messieurs, vous êtes allés montrer à nos compatriotes du centre et du midi que les enfants de notre patriotique cité ne le cèdent en rien en vaillance, en force et en endurance aux habitants des autres régions de notre belle France.

» Gloire à vous ; vous avez avez bien mérité de Tourcoing !

» Et c'est de grand cœur que nous poussons le cri de : Vive la Jeunesse du Blanc-Seau ! Vive Tourcoing ! »

M. Farvacque, président, remercie la municipalité du concours que la société a trouvé auprès d'elle et déclare que les gymnastes de la « Jeunesse du Blanc-Seau » sauront continuer à tenir haut et ferme le drapeau de Tourcoing.

Les vins d'honneur sont ensuite offerts et sur la proposition du président un vivat est chanté en l'honneur de l'administration municipale.

On entonne ensuite la *Marseillaise* avant de se mettre en route.

Les gymnastes se sont rendus ensuite au siège de la société les *Trouvères* pour leur offrir une couronne.

Puis ils se sont rendus au Blanc-Seau où de nouvelles ovations leur ont été faites.

Les accidents de travail. — Mercredi, vers 7 heures du matin, un rattacheur, nommé Henri Nuytens, âgé de 40 ans, demeurant au Pont-Rompu, a eu l'index de la main gauche pris entre la chasse et la baguette de son metier. M. le docteur Brunet a pansé la blessure, qui occasionnera une incapacité de travail de six jours.

— A la même heure, mercredi, un débourreur du peignage de MM. Foore, fils et Motte fils, rue Wattine, occupé dans la salle des cardes à dégorger une carde, s'est fait une plaie contuse à la face dorsale de la main gauche. M. le docteur Vannenfuille, qui a donné ses soins au blessé, nommé Désiré Pinoy, 25 ans, demeurant rue du Cimquet, 313, conclut à une incapacité de travail d'un mois.

— Le même jour, vers neuf heures, une soigneuse nommée Louise Dedeurwardere, âgée de 26 ans, occupée dans la salle de préparation de l'établissement de MM. F. Masurel frères, fabricants à Tourcoing-les-France, a eu la main gauche prise dans les pignes de son métier. La face dorsale de l'annulaire a été complètement tatissée. De l'avis de M. le docteur Bernard qui a soigné la blessée, qui habite rue Auber, 148, la guérison demandera six semaines.

Le quart d'heure de Rabelais. — Deux amis, Arthur C..., peigneur et Charles F..., peintre, sont entrés dans une auberge où ses sont fait servir à manger. Au moment de régler la note, ils ont déclaré au patron qu'ils n'avaient pas d'argent. Une plainte a été déposée contre eux et les deux hommes ont été conduits au poste.

Une arrestation pour ivresse et mendicité. — La police a mis en état d'arrestation un cordonnier, nommé Henri D..., qui, étant en état d'ivresse, s'est fait prendre en flagrant délit de mendicité sur la voie publique.

A la frontière. — Un convoi de cinq expulsés tous individus ayant subi différentes condamnations pour vol, ivresse et vagabondage a été conduit à la frontière par les soins de la gendarmerie.

Ronco. — *Réorganisation de la compagnie de sapeurs-pompiers.* — *Nomination des officiers.* — Sont nommés officiers de la compagnie, par décret de M. le Président de la République en date du 17 mai 1898 :

MM. Lebrun Jules, capitaine, en remplacement de M. Célestin Pinquet, décédé ; Derveaux Jules, lieutenant, en remplacement de M. Louis Deltour, décédé ; Deltour Emile, sous-lieutenant, en remplacement de M. Jules Lebrun, promu capitaine.

— *Un acte de courage.* — M. Smoll, préposé de douane, se trouvait, mercredi après midi, sur le pas de sa porte, rue de Lille, au Faubourg, quand il vit le cheval de M. Delporte, boulanger, à Roncq, s'emballer. Il s'élança à la tête du cheval sans calculer le danger et réussit à l'arrêter après avoir été traîné sur une longueur d'une centaine de mètres.

En ce moment beaucoup d'enfants se trouvaient sur la voie publique et des accidents auraient pu se produire, sans le sang-froid et le courage de M. Smoll.

— *Carrousel attelé.* — La Société du Carrousel dont M. L. Destombes est président, organise comme les années précédentes, un grand carrousel national attelé qui aura lieu le 14 juillet prochain.

Neuville. — *Recensement des chevaux.* — Mercredi matin a eu lieu, à Neuville, le recensement des chevaux et mulets par les soins de la commission militaire, composée d'un vétérinaire, d'un lieutenant de cavalerie, de deux sous-officiers et d'un membre de la Municipalité.

Communications

SOCIÉTÉ DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS DE TOURCOING. — La commission rappelle aux sociétaires que, d'accord avec l'administration du Tir national de Roubaix, deux cibles à 200 mètres seront à leur disposition dimanche prochain 5 courant, à partir de 3 heures. Des convocations individuelles seront adressées. Les anciens sous-officiers non inscrits au contrôle et désireux de faire partie de la société sont priés de donner leur nom au siège, café du Centre.

LILLE

Convocations d'électeurs. — Les électeurs des cantons du Cateau et Nord-Est de Lille sont convoqués pour le 19 juin, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Mariage. — Le samedi 11 juin, aura lieu, en l'église St-Joseph, à Marseille, le mariage de M. Pierre de Margerie, premier secrétaire d'ambassade, fils de M. Amédée de Margerie, de la Faculté catholique de Lille, avec Mlle Jeanne Rostand, fille de M. Eugène Rostand, l'économiste et sœur de M. Edmond Rostand, l'auteur de *Cyrano*.

Faculté de médecine. — Voici les noms de ceux qui ont subi des examens, avec succès, devant la Faculté de médecine de Lille pendant le mois de mai 1898 :

Doctorat. — 1er examen de doctorat : MM. Le Roy, Knot, Boulenger, Pied, Pédarré.

1re partie du 2e examen de doctorat : MM. Jartel, Platel, Dieveaux, Leuridan.

2e partie du 2e examen de doctorat : MM. Baudin, Chotteau, Moraes de Miranda, Leclercq, da Sylva Pereira.

1re partie du 3e examen de doctorat ; M. Anghelloff.

2e partie du 3e examen de doctorat : MM. Carpentier, Castellant, Froissart, Girard, Huart, Mlle Celse.

4e examen de doctorat : MM. Cassin, Delarra, Peel, Lheureux, Bigotte, Chatelin.

1re partie du 5e examen de doctorat : MM. Dhaussy, Galand, Debary.

2e partie du 5e examen de doctorat : MM. Galand, Dhaussy, Vienne, Baude, Malereel.

Thèse de doctorat : MM. Laviallé, Potié, Ruyssen, Decoopman.

Marché au blé de Lille du 1er juin. — (Cours commercial). — On demande pour les blés de 22 à 23 fr. les 80 kilos. On trouve peu d'échantillons ; par contre, on offre toujours des blés étrangers.

En boulangerie, les farines sont offertes à 40 francs, sans affaires.

Bourse linière de Lille du 1er juin. — Lins de Russie — Le chiffre d'affaires a encore été très restreint cette semaine. Prix sans changement.

Etoupes de peignage. — Il s'est traité moins d'affaires que pendant les semaines précédentes. Les prix restent sans changement.

Fils. — Le calme continue, tant pour les fils secs que pour les fils mouillés, sans changements appréciables dans les prix.

Fils de jute. — Il se traite toujours beaucoup d'affaires à prix très fermes, en raison de la hausse croissante de la matière première.

Toiles. — Affaires toujours calmes.

Maison Spéciale de TROUSSEAUX et LAYETTES
AUX FABRIQUES PARISIENNES
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX
NOMBREUSES OCCASIONS
Grand choix d'Articles hautes nouveautés pour ENFANTS, en Robes, Pelisses, Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers, etc. Rideaux, Bonneterie
Immense Assortiment de LINGE BRODÉ
ET COUSU A LA MAIN
Dépôt de TOILES des Vosges et LINGE de TABLE garantis à l'usage
CHEMISES D'HOMMES toutes faites et sur mesure
GRAND CHOIX DE MODÈLES NOUVEAUX
EN LINGERIE FINE

Un audacieux cambriolage à Lille. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits, quai de l'Ouest, chez M. Louis Chevalier, instituteur retraité. En brisant un carreau. Ils ont pénétré dans une chambre qu'ils ont fouillée de fond en comble.

Puis ils sont entrés dans la chambre à coucher de M. Chevalier; celui-ci, qui est un peu sourd, et qui dormait, n'a rien entendu. Ils visitèrent ensuite le rez-de-chaussée et mirent différents meubles sens dessus dessous.

Les voleurs se sont ainsi emparés d'une centaine de francs et de divers objets. On croit que le vol a été accompli entre minuit et trois heures du matin.

LE IVe CONGRÈS
DU PATRONAGE DES LIBÉRÉS A LILLE

(TROISIÈME JOURNÉE, MERCREDI)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale qui s'est tenue hier, à deux heures et demie, a été particulièrement intéressante, et a provoqué de chaudes discussions. Elle ne s'est terminée que vers six heures et demie.

2e SECTION

FEMMES. — Rapport de M. Boulenger

L'expatriation des femmes condamnées présente t elle certains avantages au point de vue du reclassement? Telle était la question soumise au congrès.

L'expatriation, dit M. Boulenger, c'est l'envoi ou le départ pour l'étranger, des femmes condamnées, au moment de leur libération.

C'est un fait constant, hélas ! que, pour se reclasser, le libéré doit changer de milieu; il lui est très difficile de se réhabiliter là où il a été condamné, car tout le monde lui jette la pierre.

Ne pourrait-on l'envoyer à l'étranger ? L'expérience n'a jamais été faite, du moins dans des conditions assez importantes pour pouvoir en tirer des conclusions. Mais il faut bien reconnaître que tout semble contraire à cette solution, surtout pour la femme : Outre les difficultés de langue, l'impossibilité de trouver facilement du travail, etc., il y a des tentations bien plus fortes.

Toutefois il peut se présenter des cas particuliers et exceptionnels où l'expatriation de la femme soit souhaitable; mais, en principe, il n'y a pas lieu d'y recourir pour le reclassement; telle est la conclusion du rapport de M. Boullenger, adoptée par le congrès.

PREMIERE SECTION

HOMMES. — Rapport de M. Rivière

C'est en somme la question de l'assistance par le travail qui s'agissait d'étudier, puisque le problème était ainsi posé : *Quelles sont les relations à établir entre les institutions d'assistance et les œuvres de patronage en vue de prévenir la mendicité.*

Il y a des différences entre l'assistance par le travail des non-employés et la réhabilitation des libérés, mais en fait il y a beaucoup de ressemblances, puisqu'il s'agit de fournir du travail et des moyens de subsistance à des individus qui, sans cela, tomberaient dans la mendicité et le vagabondage.

Ces deux œuvres doivent elles être réunies, et doit-on accepter sans hésitation dans les œuvres d'assistance par le travail, les libérés, ceux qui ont déjà subi quelque condamnation et qui sortent de prison, à côté des non-employés, ceux qui, pour une raison quelconque, se trouvent sans travail ?

M. le docteur Bouloumé, dans un travail publié à l'occasion du Congrès, a donné les résultats d'une enquête par lui faite auprès de différentes œuvres. Quarante-huit ont répondu : 31 sont favorables en principe et en pratique au mélange de ces deux catégories d'individus; 9 y sont opposées, 2 sont favorables au principe et opposées à la pratique, 2 autres sont opposées au principe et favorables à la pratique, 4 n'expriment pas d'opinion. Soit au total 33 pour la pratique de l'assistance en commun et 11 contre.

Contre le mélange, on indique la répugnance qu'éprouvent les bons ouvriers à se trouver à côté de condamnés, et la difficulté que l'on éprouvera à placer les protégés auprès des patrons qui se méfieront.

Mais refuser les libérés, c'est manquer le but de l'assistance par le travail dans elle, s'adresse à tous ceux qui ont besoin d'être relevés. Et l'on n'admet d'ailleurs dans ces œuvres que les libérés patronnés par les sociétés qui les ont visités à la prison et qui ont éprouvé leur bonne volonté. Vouloir éviter le mélange, c'est une utopie; ce mélange, on le trouve dans d'autres œuvres (hospitalité de nuit, bouchée de pain, etc.); on le trouve même dans toutes les usines, où l'homme honnête se trouve à côté de compagnons de travail qui ont passé par la prison. Quelle difficulté n'y aurait-il pas, d'ailleurs, dans des villes peu importantes à scinder ces deux œuvres.

Ainsi le Congrès émet le vœu que, dans les grandes villes, où les ressources sont suffisantes, les sociétés de patronage peuvent créer des ateliers spéciaux pour leurs patronnés, distincts des autres; mais ailleurs, il est préférable de confondre ces deux œuvres et de donner à l'atelier le caractère d'assistance par le travail.

TROISIÈME SECTION

ENFANTS. — Du droit de correction paternelle
Discours de M. Rodel et discussion

Cette question était de beaucoup la plus importante, et la discussion qui a suivi a été fort animée.

La législation actuelle, dit M. Rodel, substitut à Bordeaux, distingue trois catégories de mineurs : les enfants qui ont moins de seize ans que le père peut faire emprisonner pendant un mois au plus, sans que le président du Tribunal à qui il s'adresse pour obtenir l'ordre d'écrou, puisse lui refuser ce droit; ceux de plus de seize ans, pour lesquels le président peut apprécier les motifs qui guident le père et lui refuser l'internement, s'il n'est pas utile, mais la durée en pourra être de six mois; enfin les enfants, même âgés de moins de seize ans, qui ont des biens personnels ou qui ont un état, et que la loi assimile à ceux de plus de seize ans.

Pourquoi cette distinction et ce droit exorbitant du père de faire emprisonner quelquefois un enfant pour des motifs inavouables ? Il faut que toujours le magistrat puisse exercer son contrôle et un contrôle efficace, éclairé par des enquêtes administratives et judiciaires.

Faut-il fixer un âge minimum au-dessus duquel l'internement ne sera pas possible ? C'est inutile, puisque nous demandons, pour le président, le droit de refuser toujours le permis d'écrouer s'il juge que ce n'est pas utile.

S'il faut mettre les enfants de tout âge sur le même pied, il faut également le faire pour les parents, et supprimer pour la mère-veuve qui veut user de son droit de correction, le besoin de présenter la requête avec les deux plus proches parents du mari défunt, c'est souvent très difficile et la mère ne doit pas être mise ainsi en suspicion.

Pour combien de temps le père pourra-t-il ainsi envoyer son enfant en prison, M. Rodel propose un maximum de trois ans, mais la section, dit-il, réserve la solution de cette question, jusqu'au moment où l'on aura étudié le point de savoir comment sera subi cet emprisonnement; nous n'avons donc pas à nous en occuper aujourd'hui.

Reste une dernière question, dit M. Rodel, celle du pardon. Actuellement, le père peut, quand il le veut, se présenter à la prison et reprendre son fils, même si la durée de la punition n'est pas expirée.

M. Rodel estime qu'il ne faut pas le permettre, et que le père, pour retirer l'enfant, devra solliciter du président une nouvelle ordonnance.

Celui-ci pourra-t-il la refuser, s'il estime que l'amendement de l'enfant n'est pas suffisant ? Quelques membres du Congrès l'ont pensé, mais la majorité y est opposée. Toutefois, ce n'est pas permettre au père de reprendre l'enfant à tout moment : le président le convoquera, fera faire une enquête, consultera le directeur de la prison, présentera au père toutes les observations qu'il croira nécessaires et ne se rendra que si ce dernier persiste dans son idée.

C'est ce dernier point seul qui a soulevé de la part de certains membres de l'assemblée une opposition, et elle a été très vive.

M. Levé, juge au Tribunal civil de Lille, a protesté contre cette limitation du droit du père, de pardonner s'il le juge utile, ou tout au moins de voir mettre un délai au pardon ; en termes fort éloquents, il a rappelé que la puissance paternelle vient de Dieu même, et que c'est au père seul qu'incombe le devoir et par suite le droit d'élever son enfant.

Après lui, M. Drillon, avocat à Lille, montre combien la solution proposée est peu acceptable: il n'y a que deux systèmes admissibles: le droit du père de reprendre son enfant quand il lui plaît ou le droit pour le président de refuser l'élargissement au père qui le demande; mais pourquoi ce délai seulement, cette enquête, ces remontrances qui ne serviront à rien ? Si le père a de bonnes intentions, s'il ne cherche que l'amendement de son enfant, il se verra à l'avance entouré des renseignements désirables; s'il veut le mal il ne s'en souciera pas, persistera dans sa demande... et le but ne sera pas atteint. M. Drillon demande donc de permettre au père de reprendre son enfant quand il voudra, la solution inverse n'étant que du pur socialisme : l'absorption de l'autorité paternelle par l'Etat.

Le congrès n'a pas été de cet avis; il a adopté les résolutions suivantes, que nous croyons utile de reproduire, sur une question si importante :

« 1° Tous les enfants seront assimilés sans distinction aucune. Il n'y a donc pas lieu de fixer un âge minimum au-dessous duquel l'internement ne pourra être requis ;

» 2° Le père, et, en cas de prédécès, d'absence, de déchéance ou de déshérence, la mère ou le tuteur auront toujours le droit de solliciter l'internement des enfants mineurs sans aucune des restrictions ou limitations actuellement édictées par la loi ;

» 3° Le Président devra toujours s'entourer de tous renseignements utiles ;

» 4° Le ministère public devra toujours et dans tous les cas donner son avis écrit et motivé au bas de la requête en internement ;

» 5° Le Président devra toujours interroger l'enfant avant de rendre une ordonnance définitive ;

» 6° Le président aura le droit d'accueillir ou de rejeter la demande à lui adressée, de surseoir à statuer et de fixer lui-même en tous cas la durée de l'internement;

» 7° Le droit de faire cesser la détention sera maintenu aux parents, mais réglementé ;

» 8° Le parquet, le directeur de l'établissement où est détenu l'enfant, les ascendants auront le droit de provoquer la sortie de l'enfant ;

» 9° Une nouvelle enquête devra toujours être faite, quelle que soit la personne de qui émane la demande de libération. Le directeur de la prison et le parquet donneront leur avis. L'enfant sera interrogé par le président devant qui comparaîtra également la personne qui a requis l'internement ;

» 10° Le président rendra une ordonnance pour faire cesser l'internement comme il en a rendu une pour le faire commencer; mais il ne pourra refuser de faire droit à la requête que si elle émane pas de la personne qui a requis l'internement.

Enfin, le Congrès — craignant que ces réformes législatives ne mettent un certain temps à aboutir, — émet le vœu que M. le Garde des Sceaux invite les magistrats à faire en pratique certaines de ces réformes que le code actuel leur permet de faire : enquête préalable à l'envoi en prison, comparution et interrogatoire de l'enfant, audition de la mère, etc.

Enfin tous les moyens en vue d'assurer à l'enfant la plus grande source de garanties possibles.

A six heures et demie, après une charmante allocution, M. Voisin, président, prononce la clôture du Congrès.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Une requête des habitants des Phalempins

Tourcoing, le 30 mai 1898.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Nous avons recours à votre estimable journal pour formuler une revendication que nous croyons juste.

Ce n'est un secret pour personne que le centre de la ville est favorisé par toutes les belles fêtes de l'année. Si vous voulez entendre de la musique ou prendre part à tout autre divertissement, c'est encore là que vous devez aller, mais pour les quartiers de banlieue, hélas ! il n'y a rien ou presque rien.

Aux dernières séances du Conseil municipal, nous avons vu cependant plusieurs conseillers demander une subvention pour un festival au Blanc-Seau et dans le quartier de la Croix-Rouge.

En présence de si bonnes dispositions, nous pensions voir M. Masurel-Leclercq formuler une demande pour le quartier des Phalempins, mais c'était un vain espoir. Nous sommes donc destinés à rester dans l'oubli ; pour nous, point de plaisirs, de jeux, ni de gain surtout.

Et cela pourquoi ?

Nous voulons croire à un oubli et nous espérons que bientôt le quartier des Phalempins aura sa part des réjouissances que l'Administration accorde si libéralement aux autres quartiers.

Recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Un groupe du quartier des Phalempins.

Concerts & Spectacles

Représentation du « Sursis ». — Des artistes des tournées Achard ont donné, mercredi soir, à l'Hippodrome, une représentation du *Sursis*, vaudeville en trois actes de A. Sylvane et J. Gascogne, le grand succès du Théâtre des Nouveautés, où il a eu quatre cents représentations consécutives.

C'est devant une demi-salle que les artistes ont joué. Aussi le lever de rideau : *Azor*, comédie en un acte de J. Gascogne, dont l'action présente un certain intérêt, a-t-il été interprété sans l'entrain qui eût été nécessaire pour empoigner le public. Mmes A. Nantier et M. Thilda ainsi que MM. Dornais, Donnet et Courtois y ont dépensé beaucoup de grand naturel, mais dépourvu de chaleur.

Le Sursis a été représenté avec plus de verve et d'animation. Aussi la glace a-t-elle été rapidement brisée et l'entrain du côté de la scène comme la satisfaction du côté de la salle a suivi jusqu'à la fin une progression ascendante.

Il ne faut pas chercher dans *le Sursis* la finesse des pensées ni bien souvent la vraisemblance; mais on y trouve comme dédommagement de la gaîté et du comique qui confine parfois à la charge et qui engendre un rire irrésistible. Il est regrettable toutefois que quelques situations soient un peu trop risquées.

Le public s'est donc franchement diverti et s'est volontiers laissé aller à une hilarité désopilante.

M. Stéphane a surtout obtenu du succès dans le rôle de Lestambourdois. Il a été parfaitement secondé par MM. Bessy, Dornais, Sureau, Courtois, Donnet et Daix et par Mmes J. Doucet, A. Nantier, Thilda, Villers et Hélène.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du mercredi 1er juin 1898.* — Présidence de M. Toutemonde-Parent. — PERTE D'UN COLIS VALEUR DÉCLARÉE. — AFFAIRE VALENTIN-FURTNER CONTRE Cie DU NORD. — Le jugement a été rendu à l'audience de ce jour. Le Tribunal :

Décide que le demandeur ayant déclaré, d'après ventilation, que le colis égaré avait une valeur de quinze francs, le risque couru par le transporteur a été limité à cette somme. C'est l'indemnité que paiera la Compagnie du Nord. Il y sera ajouté quinze francs de dommages-intérêts en réparation du préjudice causé à Furtner par la perte de ses colis. Comme la Compagnie n'a pas fait entrer cette indemnité dans son offre, elle est condamnée de plus aux dépens de l'instance.

Il est donc reconnu par le jugement que les déclarations de valeurs normalement faites font foi entre les voyageurs et les Compagnies de transport.

VÉLO en BOIS d'« HICKORY », cadre sans raccords, Elasticité Extra. Solidité garantie. Essai gratuit. *P. LARUE*, 13, rue Nationale, LILLE. 32425—43336

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELFOSSE-DELTOUR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph DELFOSSE, entrepreneur, décédé pieusement à Roubaix, le 31 mai 1898, dans sa 32e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 2 juin, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 3 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fossés, 14.

NORD

L'empoisonnement des cours d'eau de la région du Nord. — M. Turrel, ministre des travaux publics, vient d'adresser une lettre à M. Dansette, député du Nord, au sujet d'une réclamation présentée par le Syndicat des Pêcheurs à la ligne du Nord et du Pas-de-Calais, contre le versement, dans la Lys, de résidus industriels nuisibles aux poissons.

Dans cette lettre, le ministre assure le député du Nord que rien n'a été négligé depuis quelque temps par l'Administration pour mettre fin à l'empoisonnement du cours d'eau de la région industrielle du Nord et du Pas-de-Calais.

Des arrêtés préfectoraux ont été pris pour mettre en demeure les industriels dont les procédés d'épuration laissaient à désirer de faire connaître à bref délai les procédés qu'ils comptaient adopter pour épurer complètement leurs eaux résiduaires et ne plus déverser dans les cours d'eau des matières nuisibles au poisson ni des eaux troubles susceptibles de former des dépôts.

Un accident de voiture à Cysoing. — Mardi matin, une marchande foraine, Céline Dupont, qui venait en voiture au marché de Cysoing avec plusieurs personnes fit la rencontre entre Bouvines et Cysoing, d'une charrette de paille arrivant en sens inverse. Le cheval de la voiture s'effraya et fit un brusque écart qui renversa le véhicule avec tout le monde qui le contenait.

La propriétaire de l'animal fut seule gravement blessée. On constata en la relevant qu'elle avait le bras cassé. Sa sœur, qui se trouvait avec elle, l'a transportée à son domicile, à Hellemmes, où un médecin, appelé en toute hâte, a fait un premier pansement à la blessée.

Un accident mortel à Seclin. — M. Jean Sel, cabaretier au Petit-Burgault, avait tendu lâché ses pigeons. Au lieu de rentrer au colombier le soir, ils s'installèrent sur le toit d'une maison voisine.

M. Pontrain, demeurant cour Delespaul, qui se trouvait dans un estaminet tout proche, monta sur le toit pour les reprendre ; malheureusement, il perdit l'équilibre et tomba sur le sol, d'une hauteur de sept à huit mètres.

Le malheureux fut relevé